

	Lundi Gil	Mardi Annick	Jeudi Annick	Vendredi Annick
	CE2/CM1	CE2/CM1	CE2/CM1	CE2/CM1
8 h 30 8 h 40	Rituels et responsabilités (dates,, températures, emploi du temps, services, cantine, présents,...)			
8 h 40 8 h 50	Présentation d'un livre	Présentation d'un livre	Présentation d'un livre	Présentation d'un livre
8 h 50 10 h 05	Géométrie / Mesures	Mathématiques	Mathématiques	Mathématiques
	Récréation			
10 h 15 10 h 50	E.P.S	E.P.S	E.P.S	E.P.S
10 h 50 11 h 45	Grammaire	Vocabulaire	Orthographe	Conjugaison
13 h 30 14 h 15	Instruction civique et morale	Anglais	13 h 30 14 h 45	Ateliers artistiques
14 h 15 15h 05	Sciences	Histoire et géographie		Récréation
	Récréation		14 h 55 16 h 15	Technologie
15 h 15 16 h 15	Poésie Littérature Production d'écrit	Poésie Littérature Production d'écrit		Poésie Littérature Production d'écrit

<u>Disciplines</u>	<u>Volume horaire hebdomadaire</u>		<u>Volume horaire annuel</u>
Français	8 h00	8 h 00	288 heures
Mathématiques	5 h 00	5 h 00	180 heures
Langue vivante	1 h 30	11 h 00	54 heures
Sciences expérimentales et technologie	2 h 10		78 heures
Histoire et géographie et histoire de l'art	2 h 25		87 heures
Éducation artistique	1 h 15		45 heures
EPS	2 h 20 + 1 h 20 récréation		84 heures + 48 heures récréations

Cycle des approfondissements (CE2 - CM1 - CM2)

Domaines disciplinaires	Durée annuelle	Durée hebdomadaire
Français	288 heures	8 heures
Mathématiques	180 heures	5 heures
Éducation physique et sportive	108 heures	11 heures*
Langue vivante	54 heures	
Sciences expérimentales et technologie	78 heures	
Culture humaniste - pratiques artistiques et histoire des arts**	78 heures	
- histoire-géographie-instruction civique et morale	78 heures	
TOTAL	864 heures	24 heures

* La déclinaison de cet horaire hebdomadaire sera fonction du projet pédagogique des enseignants, dans le respect des volumes annuels fixés pour chacun des domaines disciplinaires.

** L'enseignement annuel d'histoire des arts est de 20 heures et concerne l'ensemble des domaines disciplinaires.